

# Procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18/03/2024

Le 18/03/2024 (dix huit Mars deux mille vingt quatre) à 10h00 au siège de la société situé au 10 chemin de la Raiola, 06200 NICE

Braun Nicolas (ci-après l'associé unique) président de la SASU 2DOLIST immatriculé 948606702 au RCS de Grasse et au capital de 5000,00 euros a tenu une assemblée générale extraordinaire

Associés présents :

Braun Nicolas habitant au 10 chemin de la Raiola 06200 NICE

Monsieur Braun Nicolas Président, préside l'assemblée.

Il rappelle que l'assemblée doit délibérer sur la question suivante : décider la poursuite de l'activité de la société malgré des pertes au moins égales à la moitié du capital social.

## Résolution unique

Après avoir pris connaissance du fait que les fonds propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, l'associé unique décide de poursuivre l'activité de la société.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 10h10.

Il a été dressé le présent procès-verbal de tout ce qui précède.

Fait à Gattières le 18/03/2024.

Braun Nicolas, associé unique

